Canada's New Free Trade Agreement

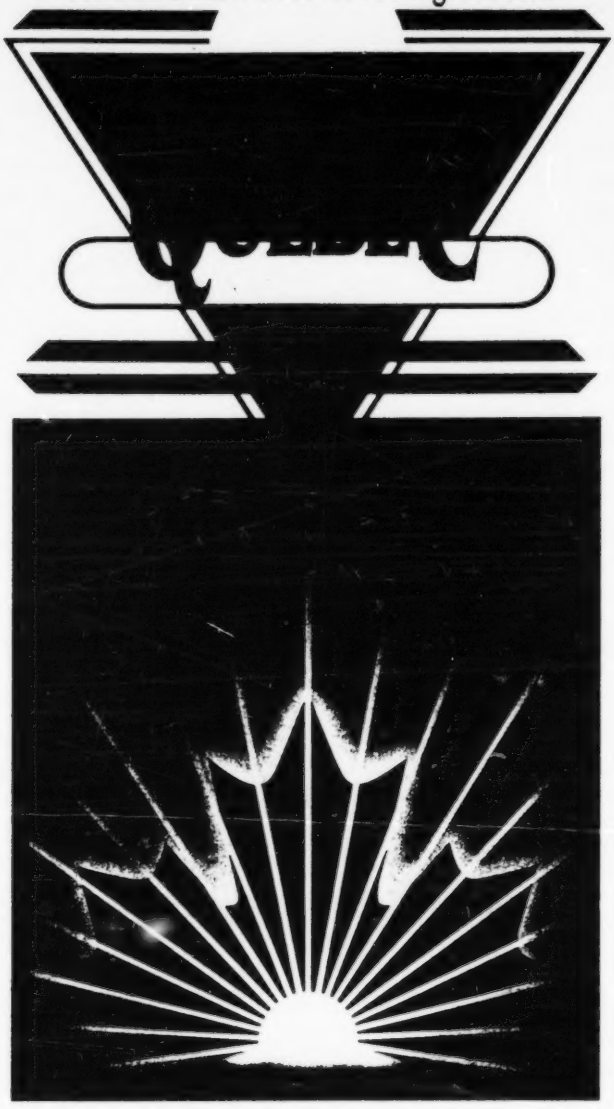

Canada

WHAT IT MEANS FOR QUEBEC

Canada's Free Trade Agreement means growth and increased wealth for Quebec.

If you are a consumer, you will find lower prices and more choice.

If you are a manufacturer, your costs will go down.

If you are an exporter, you will welcome sure and equal access to the huge U.S. market.

And if you are looking for work, or are concerned about jobs for your children, you will find more and better jobs for present and future generations of Quebecers.

QUEBEC EXPORTS

Quebec's lifeblood is trade, and over 75 per cent of its exports go to the U.S. In 1986, that amounted to $16 billion.

Quebec's major exports are:

- newsprint
- cars
- aluminum
- telecommunications equipment
- iron ore and concentrates
- softwood lumber and pulp
- railway and urban transit vehicles
- machinery and equipment
- electricity

Nearly half of Quebec's exports are semi-processed forest products and minerals. But exports of services, and high technology products, like semi-conductors, are growing.

THE FREE TRADE AGREEMENT

Here's what the Agreement does:

- it eliminates Canadian and American tariffs by 1998;
- it gives sensitive industries time to adjust;
- it provides for a binational mechanism to resolve trade disputes;
- it cuts technical regulations that restrict exports of farm products, processed food and finished goods;

Hon. Pat Carney
Minister for International Trade

External Affairs Canada
Affaires extérieures Canada

- it opens up more U.S. government contracts to Canadians;
- it eliminates barriers to trade in financial and other services.

REMOVAL OF TARIFFS

The Agreement will cut remaining Canada-U.S. tariffs by 1998.

Effective January 1, 1989, the two countries will drop tariffs on goods such as:

- computers and equipment
- some pork products
- some unprocessed fish
- fur and fur garments
- whiskey
- animal feeds
- unwrought aluminum

By January 1, 1993, tariffs will be eliminated on such items as:

- machinery
- some meat products
- subway cars
- chemicals
- paint
- furniture
- paper, magazines and books
- replacement auto parts

By January 1, 1998, tariffs will be eliminated for goods such as:

- farm goods and processed foods
- steel
- plastics and rubber
- glassware
- textiles
- clothing and shoes
- appliances
- railcars
- tires
- softwood and plywood
- motor vehicles and parts
- drugs and cosmetics

ADJUSTMENT

Economists forecast that every region of the country will gain jobs and wealth as a result of the Free Trade Agreement. That is, after all, why we began talks with the U.S. in the first place.

The Government is committed to providing the assistance necessary for Canadians to take advantage of the new economic situation created by the Free Trade Agreement.

During the transition period for tariff elimination tariffs can be temporarily restored if the industry is being injured by imports for horticultural products. The termination period is 20 years.

Some companies, as they gradually lose their protection against American competition, may have a tough time facing up to the new open trading environment.

To ensure that all Canadians have a chance to benefit from the Agreement, adjustment assistance will be available to those who need it.

A new Advisory Council on Adjustment has been set up to recommend programs to assist industries and workers who may be affected.

SETTLING TRADE DISPUTES

New binational ways of settling trade disputes, such as the ones that affected softwood lumber and pork, give Canadian exporters more secure access to the U.S. market, enabling them to compete on a sure and equal footing, and ensuring that the many benefits of the Agreement are not undermined in the future.

FOREST PRODUCTS

Quebec's forest industry is heavily dependent on the U.S. market. In 1986, $2.4 billion or nearly 90 per cent of the province's newsprint production crossed the border. Nearly all of Quebec's softwood lumber products, worth about $626 million,

were purchased by American buyers. More than half the wood pulp exports went to the U.S.

As with other wood-producing provinces, Quebec has felt the effects of U.S. protectionist forces, particularly with softwood lumber. The introduction of the new disputes settlement mechanism in the Agreement will ensure that Quebecers receive fair treatment when faced with U.S. trade actions.

MANUFACTURING

Resource-based products, such as chemicals, pulp and paper and other forest products, which have been affected by tariff barriers that discourage processing in Quebec, will benefit from U.S. tariff elimination. The elimination of high U.S. tariffs in certain areas, such as petrochemicals and leather, will benefit Quebec.

Under the Agreement, the Auto Pact and its safeguards remain in place. The strengthened North American content requirements will encourage vehicle assemblers to purchase more parts from Canadian and U.S. manufacturers, which will create jobs in the Canadian industry.

High technology industries will also benefit greatly from the removal of tariffs.

ENERGY

Power generated by Quebec's hydro-electric plants is assured secure access to the U.S. market. New and expanded power generation plants will mean more jobs and economic opportunities for Quebec workers and suppliers.

Quebecers know that it takes huge sums of money to develop hydro power. By means of the Agreement on energy, we have secured the kind of market demand that we need to finance the further development of our energy supply base.

As in the past, these investments to develop Quebec's hydro power will provide significant benefits to the Quebec economy, both in terms of low-cost energy to consumers and industrial benefits related to the development of the hydropower.

AGRICULTURE

The Agreement preserves Canada's right to introduce and maintain marketing boards as well as programs to protect and stabilize farm incomes. Canada will also retain the right to apply import controls.

Quebec's fruit and vegetable growers will be protected for 20 years by special tariff measures which can be invoked when prices are abnormally low.

Exemption from U.S. meat laws will benefit Quebec's beef and veal producers and its meat processing industries.

With over 60 per cent of Quebec agricultural and food-related exports going to the U.S., Quebec's agricultural sector stands to benefit from this agreement.

Current beer pricing and marketing practices are not affected by the Agreement. Current regulations that require wines sold in Quebec's grocery stores to be bottled in Quebec also remain unchanged.

SERVICES

Canadians exported $17.4 billion worth of services in 1986 — about 13 per cent of total exports.

Services are the fastest growing part of the economy in both Canada and the U.S. Their share of Canada-U.S. trade keeps rising.

Quebec is strong in areas such as engineering, telecommunications, management consulting, computer services, insurance and banking, as well as tourism.

The Agreement is designed with the future in mind. Existing laws and regulations are unchanged.

When drafting new laws and regulations, Canada and the U.S. agreed to treat each other's services as favourably as their own.

The two countries agreed to work towards recognizing and accepting the qualifications of each other's professionals. Architects will be the first to take advantage of this Agreement.

If you trade goods or services in the U.S., you will find that the Agreement improves border crossing and makes temporary entry to the U.S. easier.

FINANCIAL SERVICES

The Agreement ensures that financial institutions in both countries will continue to have the same rights and privileges they now enjoy. Canada and the U.S. will take steps to improve access and trading opportunities.

The Agreement also guarantees the insurance industry its current high level of access to the U.S.

GOVERNMENT PURCHASING

Under the Agreement, Canadians can compete for more U.S. government contracts. This can benefit small business suppliers.

INVESTMENT

Under the Agreement, future Canadian investors will be given the same treatment in the U.S. as U.S. investors. Canada will keep its present laws, regulations, policies and practices for investment, including in such sectors as energy, telecommunications, fisheries and cultural industries.

In all other sectors subject to review by Investment Canada, the Agreement provides that Canada will continue to review direct takeover proposals by U.S. investors which involve assets worth $150 million or more.

CULTURAL, SOCIAL AND REGIONAL DEVELOPMENT PROGRAMS

The Government pledged to keep our cultural, social and regional development programs intact in any free trade deal with the United States.

This promise was kept. The Agreement does not affect Canada's cultural sovereignty, or social programs such as health care and unemployment insurance.

And the Government will continue to carry out policies to fight regional disparity in Canada.

The Agreement in no way affects Canada's policy on official languages, including labelling requirements for products sold in Canada.

Notre nouvel Accord de libre-échange

Canada

CE QU'IL SIGNIFIE POUR LE QUÉBEC

Pour le Québec, l'Accord de libre-échange est synonyme de croissance et d'augmentation de la richesse.

Les consommateurs profiteront d'une baisse des prix et d'un plus grand choix de produits.

Les fabricants pourront se procurer à meilleur prix les matériaux dont ils ont besoin.

Les exportateurs profiteront de la sécurité d'accès à l'énorme marché américain, sur un pied d'égalité avec leurs voisins du Sud.

L'Accord augmentera le nombre et la qualité des emplois offerts aux Québécois d'aujourd'hui et de demain. C'est là un avantage important pour ceux qui sont à la recherche d'un emploi ou qui se demandent si leurs enfants pourront trouver du travail.

LES EXPORTATIONS DU QUÉBEC

Le commerce est vital pour le Québec. Plus de 75 % de ses exportations vont aux États-Unis. En 1986, cela a représenté 16 milliards $.

Les exportations du Québec sont formées principalement des produits suivants :

- papier journal
- voitures
- aluminium
- équipement de télécommunications
- minerai et concentrés de fer
- bois d'oeuvre et pâte de bois de résineux
- matériel ferroviaire et de transport urbain
- machines et équipement
- électricité

Les produits forestiers semi-transformés et les minéraux représentent près de la moitié des exportations du Québec. Les exportations de services et de produits de haute technologie, comme les semi-conducteurs, sont toutefois en augmentation.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'Accord

- garantit l'élimination des droits de douane et autres obstacles au commerce d'ici 1998;
- donne aux industries menacées le temps de s'adapter;
- prévoit un mécanisme binational de règlement des différends commerciaux;

L'honorable Pat Carney
Ministre du Commerce extérieur

Affaires extérieures Canada
External Affairs Canada

- réduit les règlements techniques qui limitent le commerce des produits agricoles, des aliments transformés et des produits finis;
- donne aux entreprises canadiennes plus de possibilités d'obtenir des contrats du gouvernement américain;
- supprime les obstacles au commerce des services financiers et autres.

ÉLIMINATION DES DROITS DE DOUANE

L'Accord prévoit l'élimination, d'ici 1998, des droits de douane qui s'appliquent entre le Canada et les États-Unis.

Les deux pays prévoient éliminer le 1er janvier 1989 les droits de douane sur des produits tels que

- les ordinateurs et le matériel informatique
- certains produits du porc
- certains poissons non transformés
- les fourrures et les vêtements en fourrure
- le whisky
- les aliments des animaux
- l'aluminium non ouvré

À partir du 1er janvier 1993, il n'y aura plus de droits sur des produits tels que

- les machines
- certains produits de la viande
- les voitures de métro
- les produits chimiques
- la peinture
- les meubles
- le papier, les magazines et les livres
- les pièces de rechange pour automobiles

À partir du 1er janvier 1998, il n'y aura plus de droits sur des produits tels que

- les produits agricoles et les aliments transformés
- l'acier
- les plastiques et le caoutchouc
- le verre
- les textiles
- les vêtements et les chaussures
- les appareils électroménagers
- les wagons de chemin de fer
- les pneus
- le bois résineux et les contreplaqués
- les véhicules automobiles et les pièces
- les médicaments et les cosmétiques

ADAPTATION

Les économistes prédisent que l'Accord créera des emplois et de la richesse dans toutes les régions du pays. C'est d'ailleurs dans ce but que nous avons engagé des pourparlers avec les États-Unis.

Le gouvernement entend fournir aux Canadiens l'aide nécessaire pour leur permettre de profiter de la nouvelle situation économique créée par l'Accord.

Pendant la période de transition prévue pour l'élimination des droits, il est permis de rétablir temporairement les droits de douane si les importations causent un préjudice. Dans le cas des produits de l'horticulture, la période de transition est de 20 ans.

Certaines compagnies, qui perdront peu à peu la protection qui leur avait été accordée contre la concurrence américaine, pourraient avoir des difficultés à s'adapter à un climat d'ouverture commerciale.

C'est pourquoi une aide à l'adaptation sera offerte à tous les Canadiens qui en auront besoin, pour leur permettre de tirer profit de l'Accord.

Un Conseil consultatif sur l'adaptation a été créé afin de recommander des programmes pour aider les industries et les travailleurs qui pourront être touchés.

RÈGLEMENTS DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

Pour régler les différends commerciaux, comme ceux qui ont touché le bois d'oeuvre et le porc, l'Accord établit des mécanismes binationaux qui garantiront aux exportateurs canadiens un accès plus sûr au marché des États-Unis et leur permettront de concurrencer sur un pied d'égalité les compagnies américaines. De plus, on a ainsi l'assurance que les nombreux avantages de l'Accord ne seront pas compromis à l'avenir.

PRODUITS FORESTIERS

L'industrie forestière du Québec dépend beaucoup du marché américain. En 1986, la province a écoulé sur ce marché près de 90 % de sa production de papier journal, pour un montant de 2,4 milliards $. Les Américains ont acheté presque tous les produits québécois de bois d'oeuvre résineux, d'une valeur d'environ 626 millions $. Plus de la moitié des exportations de pâte de bois ont été dirigées vers les États-Unis.

Le Québec, comme les autres provinces productrices de bois, a subi les effets du protectionnisme américain, particulièrement dans le cas du bois d'oeuvre résineux. Les nouveaux mécanismes de règlement des différends prévus par l'Accord assureront aux Québécois un traitement équitable au cas où les États-Unis appliqueraient des mesures commerciales.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Certains produits à base de ressources, comme les produits chimiques, les pâtes et papiers et d'autres produits forestiers, ont fait l'objet de barrières tarifaires qui nuisent à la transformation au Québec. Ces produits bénéficieront de l'élimination des droits de douane américains. Cette suppression de droits — qui sont élevés dans certains domaines, par exemple la pétrochimie et le cuir — profitera au Québec.

L'Accord maintient le Pacte de l'automobile et en améliore même les principales dispositions. Les exigences plus strictes relatives au contenu nord-américain vont encourager les constructeurs de voitures à acheter davantage de pièces à des fabricants canadiens et américains, ce qui créera des emplois au Canada.

Les industries de haute technologie vont aussi bénéficier grandement de l'élimination des droits de douane.

ÉNERGIE

L'énergie produite par les centrales hydro-électriques du Québec aura un accès garanti au marché américain. L'agrandissement et la construction de centrales énergétiques créeront des emplois et des retombées économiques au bénéfice des travailleurs et des fournisseurs du Québec.

Les Québécois savent très bien que la mise en valeur du potentiel hydro-électrique demande des investissements énormes. L'Accord nous assure la demande dont nous avons besoin pour financer la mise en valeur future de nos réserves d'énergie.

Tout comme dans le passé, les investissements dans l'exploitation du potentiel hydro-électrique du Québec auront d'importantes retombées pour l'économie de la province : énergie à bon marché pour les consommateurs et avantages pour l'industrie.

AGRICULTURE

L'Accord maintient le droit du Canada d'établir des offices de commercialisation ainsi que des programmes de protection et de stabilisation des revenus agricoles. Le Canada pourra également continuer à appliquer des contrôles à l'importation.

Les producteurs québécois de fruits et de légumes seront protégés pendant vingt ans par des mesures tarifaires spéciales qui pourront être appliquées lorsque les prix seront anormalement bas.

L'exemption des lois américaines sur l'importation de la viande profitera aux producteurs de boeuf et de veau ainsi qu'à l'industrie québécoise de la transformation de la viande.

Comme plus de 60 % des exportations agricoles et agro-alimentaires québécoises sont écoulées aux États-Unis, le secteur agricole du Québec bénéficiera de cette entente.

L'Accord ne touche pas les pratiques actuelles concernant la fixation des prix et la commercialisation de la bière. Les règlements exigeant que les vins vendus dans les épiceries du Québec soient embouteillés dans la province restent également inchangés.

SERVICES

Le Canada a exporté des services pour une valeur de 17,4 milliards $ en 1986 — soit environ 13 % du total de ses exportations.

Ce secteur est l'élément de l'économie qui connaît la croissance la plus rapide à la fois au Canada et aux États-Unis. Les services représentent une part de plus en plus grande du commerce entre les deux pays.

Le Québec a de grandes compétences dans des domaines comme le génie, les télécommunications, les services de conseil en gestion, l'informatique, les assurances, l'activité bancaire et le tourisme.

L'entente intervenue sur les services est tournée vers l'avenir. Elle ne modifie pas les lois et règlements en vigueur.

Le Canada et les États-Unis se sont engagés à traiter les services de l'autre pays aussi favorablement que leurs propres services dans les nouvelles lois et les nouveaux règlements qu'ils adopteront.

L'Accord prévoit que les deux pays chercheront à favoriser la reconnaissance mutuelle des qualifications

des professionnels. Les architectes seront les premiers à bénéficier de cette clause.

Si vous faites le commerce de biens ou de services aux États-Unis, vous constaterez que l'Accord facilite le passage de la frontière et l'obtention des autorisations de séjour temporaire.

SERVICES FINANCIERS

L'Accord garantit que les institutions financières des deux pays conserveront leurs droits et privilèges actuels. Le Canada et les États-Unis prendront des mesures afin d'améliorer l'accès aux marchés et les débouchés commerciaux.

L'Accord garantit aussi à l'industrie des assurances la même facilité d'accès au marché américain qu'elle détient présentement.

ACHATS DES GOUVERNEMENTS

Aux termes de l'Accord, les Canadiens peuvent présenter des soumissions pour un plus grand nombre de contrats d'achat du gouvernement américain, ce qui peut profiter aux petits fournisseurs.

INVESTISSEMENTS

Aux termes de l'Accord, les investisseurs canadiens se verront accorder aux États-Unis à l'avenir le même traitement que les investisseurs américains. Le Canada conservera ses lois, règlements, politiques et pratiques actuels concernant l'investissement, notamment dans des secteurs comme l'énergie, les télécommunications, les pêches et les industries culturelles.

Dans tous les autres secteurs soumis à l'examen d'Investissement Canada, l'Accord prévoit que le Canada continuera d'étudier les projets de prise de contrôle direct par des investisseurs américains dans les cas où les actifs ont une valeur d'au moins 150 millions $.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET PROGRAMMES CULTURELS ET SOCIAUX

Le gouvernement avait promis de préserver nos programmes de développement régional et nos programmes culturels et sociaux dans tout accord de libre-échange avec les États-Unis.

Il a tenu parole. L'Accord n'affecte pas la souveraineté culturelle du Canada, ni ses politiques sociales, comme l'assurance-maladie et l'assurance-chômage.

Le gouvernement poursuivra ses politiques de lutte contre les disparités régionales au Canada.

Par ailleurs, l'Accord ne modifie en rien la politique du Canada en matière de langues officielles, notamment en ce qui concerne l'étiquetage des produits vendus au pays.